



A Versailles, le 15 octobre 2012

FEUILLE DE ROUTE

D 12 > L'organisation régulière d'une session de formation liturgique ouverte aux prêtres, diacres et laïcs, ainsi que des rencontres régulières des chorales liturgiques du diocèse et tout ce qui pourra servir la formation à la *lex orandi* (règle de prière) de l'Eglise

■ FINALITÉ

Mettre en œuvre avec toujours plus de profondeur et de justesse la liturgie de l'Église sur l'ensemble de notre diocèse.

■ OBJECTIFS

- Organiser une formation liturgique destinée aux prêtres, diacres et laïcs, de telle sorte qu'elle puisse être mise en œuvre régulièrement ;
- Organiser la rencontre régulière des chorales liturgiques du diocèse pour unifier et enrichir le répertoire diocésain ;
- Organiser une rencontre régulière des animateurs de chants.

■ RESPONSABLE

- Le père Loïck Belan est nommé responsable de la mise en œuvre de ce décret.

■ MOYENS

- La lettre pastorale *Augmente en nous la foi !* donne l'esprit et des indications pour la mise en œuvre de cette décision ;
- Une équipe sera constituée pour chacun des trois objectifs ;
- Mme Bénédicte Bergeron, chargée par l'évêque du suivi du synode, se tient à votre disposition.

■ ÉCHÉANCES

- Les équipes seront constituées à Pâques 2013 ;
- La première rencontre des chorales du diocèse aura lieu dans le premier semestre de 2014 ;
- La même année, une session de formation liturgique sera proposée.

† **Éric Aumonier**

Évêque de Versailles pour les Yvelines